

SENATE



SÉNAT

CANADA

JOURNALS OF THE SENATE

(Unrevised)

1st Session, 44th Parliament
70 Elizabeth II

N° 3

Wednesday, November 24, 2021

2 p.m.

The Honourable GEORGE J. FUREY, Speaker

JOURNAUX DU SÉNAT

(Non révisé)

1^{re} session, 44^e législature
70 Elizabeth II

Le mercredi 24 novembre 2021

14 heures

L'honorable GEORGE J. FUREY, Président

The Members convened were:

The Honourable Senators

Arnot	Clement
Ataullahjan	Cordy
Audette	Cormier
Batters	Cotter
Bellemare	Coyle
Bernard	Dagenais
Boehm	Dalphond
Boisvenu	Dasko
Boniface	Dawson
Bovey	Deacon (<i>Ontario</i>)
Boyer	Dean
Brazeau	Downe
Busson	Duncan
Campbell	Forest
Carignan	Francis

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

Arnot	Clement
Ataullahjan	Cordy
Audette	Cormier
Batters	Cotter
Bellemare	Coyle
Bernard	Dagenais
Boehm	Dalphond
Boisvenu	Dasko
Boniface	Dawson
Bovey	Deacon (<i>Ontario</i>)
Boyer	Dean
Brazeau	Downe
Busson	Duncan
Campbell	Forest
Carignan	Francis

Les membres présents sont :

Les honorables sénateurs

Furey	Manning	Quinn
Gagné	Marwah	Ravalia
Galvez	Massicotte	Richards
Gerba	McCallum	Ringuette
Gignac	McPhedran	Saint-Germain
Gold	Mégie	Simons
Greene	Miville-Dechêne	Smith
Griffin	Moncion	Sorensen
Hartling	Ngo	Wallin
Housakos	Oh	Wells
Jaffer	Omidvar	Wetston
Kutcher	Pate	White
LaBoucane-Benson	Patterson	Woo
Loffreda	Petitclerc	Yussuff
MacDonald	Plett	

Les membres participant aux travaux sont :

Les honorables sénateurs

Arnot	Clement	Furey	Manning	Quinn
Ataullahjan	Cordy	Gagné	Marwah	Ravalia
Audette	Cormier	Galvez	Massicotte	Richards
Batters	Cotter	Gerba	McCallum	Ringuette
Bellemare	Coyle	Gignac	McPhedran	Saint-Germain
Bernard	Dagenais	Gold	Mégie	Simons
Boehm	Dalphond	Greene	Miville-Dechêne	Smith
Boisvenu	Dasko	Griffin	Moncion	Sorensen
Boniface	Dawson	Hartling	Ngo	Wallin
Bovey	Deacon (<i>Ontario</i>)	Housakos	Oh	Wells
Boyer	Dean	Jaffer	Omidvar	Wetston
Brazeau	Downe	Kutcher	Pate	White
Busson	Duncan	LaBoucane-Benson	Patterson	Woo
Campbell	Forest	Loffreda	Petitclerc	Yussuff
Carignan	Francis	MacDonald	Plett	

The first list records senators present in the Senate Chamber during the course of the sitting.

An asterisk in the second list indicates a senator who, while not present during the sitting, was in attendance to business, as defined in subsections 8(2) and (3) of the [Senators Attendance Policy](#).

La première liste donne les noms des sénateurs présents à la séance dans la salle du Sénat.

Dans la deuxième liste, l'astérisque apposé à côté du nom d'un sénateur signifie que ce sénateur, même s'il n'était pas présent à la séance, participait aux travaux, au sens des paragraphes 8(2) et (3) de la [Politique relative à la présence des sénateurs](#).

PRAYERS

Ordered: That, notwithstanding any provision of the Rules or previous order, for today's sitting, tributes to the Honourable Judith Keating, who passed away on July 15, 2021, be 45 minutes, after which the Senate proceed to Routine Proceedings.

SENATORS' STATEMENTS

Tributes

Tribute was paid to the memory of the Honourable Senator Keating, whose death occurred on July 15, 2021.

o o o

The Senate observed a minute of silence in memory of the Honourable Judith Keating.

ROUTINE PROCEEDINGS

With leave of the Senate,
The Honourable Senator Duncan moved, seconded by the Honourable Senator Omidvar:

That, notwithstanding any provision of the Rules, for today's sitting, Routine Proceedings extend beyond 30 minutes, until the end of business related thereto.

The question being put on the motion, it was adopted.

Introduction and First Reading of Government Bills

The Honourable Senator Gold, P.C., introduced Bill S-2, An Act to amend the Parliament of Canada Act and to make consequential and related amendments to other Acts.

The bill was read the first time.

The Honourable Senator Gold, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Gagné, that the bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

Introduction and First Reading of Senate Public Bills

The Honourable Senator McPhedran introduced Bill S-201, An Act to amend the Canada Elections Act and the Regulation Adapting the Canada Elections Act for the Purposes of a Referendum (voting age).

The bill was read the first time.

PRIÈRE

Ordonné : Que , nonobstant toute disposition du Règlement ou tout ordre antérieur, pour la séance d'aujourd'hui, les hommages à l'honorable Judith Keating, qui est décédée le 15 juillet 2021, soient de 45 minutes, suivis des affaires courantes.

DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS

Hommages

Hommage est rendu à la mémoire de l'honorable sénatrice Keating, décédée le 15 juillet 2021.

o o o

Le Sénat observe une minute de silence à la mémoire de l'honorable Judith Keating.

AFFAIRES COURANTES

Avec le consentement du Sénat,
L'honorable sénatrice Duncan propose, appuyée par l'honorable sénatrice Omidvar,

Que, nonobstant toute disposition du Règlement, pour la séance d'aujourd'hui, les affaires courantes soient prolongées au-delà de 30 minutes, jusqu'à la fin des travaux s'y rapportant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Dépôt et première lecture de projets de loi du gouvernement

L'honorable sénateur Gold, c.p., dépose le projet de loi S-2, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada et apportant des modifications corrélative et connexes à d'autres lois.

Le projet de loi est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Gold, c.p., propose, appuyé par l'honorable sénatrice Gagné, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Dépôt et première lecture de projets de loi d'intérêt public du Sénat

L'honorable sénatrice McPhedran dépose le projet de loi S-201, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et le Règlement adaptant la Loi électorale du Canada aux fins d'un référendum (âge de voter).

Le projet de loi est lu pour la première fois.

The Honourable Senator McPhedran moved, seconded by the Honourable Senator Brazeau, that the bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

The Honourable Senator Bovey introduced Bill S-202, An Act to amend the Parliament of Canada Act (Parliamentary Visual Artist Laureate).

The bill was read the first time.

The Honourable Senator Bovey moved, seconded by the Honourable Senator Cordy, that the bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

The Honourable Senator Housakos introduced Bill S-203, An Act respecting a federal framework on autism spectrum disorder.

The bill was read the first time.

The Honourable Senator Housakos moved, seconded by the Honourable Senator White, that the bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

The Honourable Senator Housakos introduced Bill S-204, An Act to amend the Customs Tariff (goods from Xinjiang).

The bill was read the first time.

The Honourable Senator Housakos moved, seconded by the Honourable Senator White, that the bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

The Honourable Senator Boisvenu introduced Bill S-205, An Act to amend the Criminal Code and to make consequential amendments to another Act (interim release and domestic violence recognizance orders).

The bill was read the first time.

The Honourable Senator Boisvenu moved, seconded by the Honourable Senator Patterson, that the bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

L'honorable sénatrice McPhedran propose, appuyée par l'honorable sénateur Brazeau, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

L'honorable sénatrice Bovey dépose le projet de loi S-202, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada (artiste visuel officiel du Parlement).

Le projet de loi est lu pour la première fois.

L'honorable sénatrice Bovey propose, appuyée par l'honorable sénatrice Cordy, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

L'honorable sénateur Housakos dépose le projet de loi S-203, Loi concernant un cadre fédéral relatif au trouble du spectre de l'autisme.

Le projet de loi est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Housakos propose, appuyé par l'honorable sénateur White, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

L'honorable sénateur Housakos dépose le projet de loi S-204, Loi modifiant le Tarif des douanes (marchandises en provenance du Xinjiang).

Le projet de loi est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Housakos propose, appuyé par l'honorable sénateur White, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

L'honorable sénateur Boisvenu dépose le projet de loi S-205, Loi modifiant le Code criminel et une autre loi en conséquence (mise en liberté provisoire et engagement en cas de violence familiale).

Le projet de loi est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Boisvenu propose, appuyé par l'honorable sénateur Patterson, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

The Honourable Senator Boisvenu introduced Bill S-206, An Act to amend the Criminal Code (disclosure of information by jurors).

The bill was read the first time.

The Honourable Senator Boisvenu moved, seconded by the Honourable Senator Patterson, that the bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

The Honourable Senator Dalphond introduced Bill S-207, An Act to change the name of the electoral district of Châteauguay—Lacolle.

The bill was read the first time.

The Honourable Senator Dalphond moved, seconded by the Honourable Senator Cordy, that the bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

The Honourable Senator Bovey introduced Bill S-208, An Act respecting the Declaration on the Essential Role of Artists and Creative Expression in Canada.

The bill was read the first time.

The Honourable Senator Bovey moved, seconded by the Honourable Senator Dawson, that the bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

The Honourable Senator Mégie introduced Bill S-209, An Act respecting Pandemic Observance Day.

The bill was read the first time.

The Honourable Senator Mégie moved, seconded by the Honourable Senator Loffreda, that the bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

The Honourable Senator Miville-Dechêne introduced Bill S-210, An Act to restrict young persons' online access to sexually explicit material.

The bill was read the first time.

L'honorable sénateur Boisvenu dépose le projet de loi S-206, Loi modifiant le Code criminel (divulgence de renseignements par des jurés).

Le projet de loi est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Boisvenu propose, appuyé par l'honorable sénateur Patterson, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

L'honorable sénateur Dalphond dépose le projet de loi S-207, Loi visant à modifier le nom de la circonscription électorale de Châteauguay—Lacolle.

Le projet de loi est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Dalphond propose, appuyé par l'honorable sénatrice Cordy, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

L'honorable sénatrice Bovey dépose le projet de loi S-208, Loi concernant la Déclaration sur le rôle essentiel des artistes et de l'expression créatrice au Canada.

Le projet de loi est lu pour la première fois.

L'honorable sénatrice Bovey propose, appuyée par l'honorable sénateur Dawson, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

L'honorable sénatrice Mégie dépose le projet de loi S-209, Loi instituant le Jour commémoratif de la pandémie.

Le projet de loi est lu pour la première fois.

L'honorable sénatrice Mégie propose, appuyée par l'honorable sénateur Loffreda, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

L'honorable sénatrice Miville-Dechêne dépose le projet de loi S-210, Loi limitant l'accès en ligne des jeunes au matériel sexuellement explicite.

Le projet de loi est lu pour la première fois.

The Honourable Senator Miville-Dechêne moved, seconded by the Honourable Senator McCallum, that the bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

The Honourable Senator Miville-Dechêne introduced Bill S-211, An Act to enact the Fighting Against Forced Labour and Child Labour in Supply Chains Act and to amend the Customs Tariff.

The bill was read the first time.

The Honourable Senator Miville-Dechêne moved, seconded by the Honourable Senator McCallum, that the bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

The Honourable Senator Pate introduced Bill S-212, An Act to amend the Criminal Records Act, to make consequential amendments to other Acts and to repeal a regulation.

The bill was read the first time.

The Honourable Senator Pate moved, seconded by the Honourable Senator Dean, that the bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

The Honourable Senator Jaffer introduced Bill S-213, An Act to amend the Criminal Code (independence of the judiciary).

The bill was read the first time.

The Honourable Senator Jaffer moved, seconded by the Honourable Senator Massicotte, that the bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

The Honourable Senator Jaffer introduced Bill S-214, An Act to establish International Mother Language Day.

The bill was read the first time.

The Honourable Senator Jaffer moved, seconded by the Honourable Senator Massicotte, that the bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

L'honorable sénatrice Miville-Dechêne propose, appuyée par l'honorable sénatrice McCallum, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

L'honorable sénatrice Miville-Dechêne dépose le projet de loi S-211, Loi édictant la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement et modifiant le Tarif des douanes.

Le projet de loi est lu pour la première fois.

L'honorable sénatrice Miville-Dechêne propose, appuyée par l'honorable sénatrice McCallum, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

L'honorable sénatrice Pate dépose le projet de loi S-212, Loi modifiant la Loi sur le casier judiciaire et d'autres lois en conséquence et abrogeant un règlement.

Le projet de loi est lu pour la première fois.

L'honorable sénatrice Pate propose, appuyée par l'honorable sénateur Dean, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

L'honorable sénatrice Jaffer dépose le projet de loi S-213, Loi modifiant le Code criminel (indépendance des tribunaux).

Le projet de loi est lu pour la première fois.

L'honorable sénatrice Jaffer propose, appuyée par l'honorable sénateur Massicotte, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

L'honorable sénatrice Jaffer dépose le projet de loi S-214, Loi instituant la Journée internationale de la langue maternelle.

Le projet de loi est lu pour la première fois.

L'honorable sénatrice Jaffer propose, appuyée par l'honorable sénateur Massicotte, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

The Honourable Senator Moncion introduced Bill S-215, An Act respecting measures in relation to the financial stability of post-secondary institutions.

The bill was read the first time.

The Honourable Senator Moncion moved, seconded by the Honourable Senator Omidvar, that the bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

The Honourable Senator Omidvar introduced Bill S-216, An Act to amend the Income Tax Act (use of resources of a registered charity).

The bill was read the first time.

The Honourable Senator Omidvar moved, seconded by the Honourable Senator Duncan, that the bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

The Honourable Senator Omidvar introduced Bill S-217, An Act respecting the repurposing of certain seized, frozen or sequestrated assets.

The bill was read the first time.

The Honourable Senator Omidvar moved, seconded by the Honourable Senator Duncan, that the bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

The Honourable Senator McCallum introduced Bill S-218, An Act to amend the Department for Women and Gender Equality Act.

The bill was read the first time.

The Honourable Senator McCallum moved, seconded by the Honourable Senator Cormier, that the bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

The Honourable Senator McCallum introduced Bill S-219, An Act respecting a National Ribbon Skirt Day.

The bill was read the first time.

L'honorable sénatrice Moncion dépose le projet de loi S-215, Loi concernant des mesures visant la stabilité financière des établissements d'enseignement postsecondaire.

Le projet de loi est lu pour la première fois.

L'honorable sénatrice Moncion propose, appuyée par l'honorable sénatrice Omidvar, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

L'honorable sénatrice Omidvar dépose le projet de loi S-216, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (utilisation des ressources d'un organisme de bienfaisance enregistré).

Le projet de loi est lu pour la première fois.

L'honorable sénatrice Omidvar propose, appuyée par l'honorable sénatrice Duncan, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

L'honorable sénatrice Omidvar dépose le projet de loi S-217, Loi sur la réaffectation de certains biens saisis, bloqués ou mis sous séquestre.

Le projet de loi est lu pour la première fois.

L'honorable sénatrice Omidvar propose, appuyée par l'honorable sénatrice Duncan, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

L'honorable sénatrice McCallum dépose le projet de loi S-218, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Femmes et de l'Égalité des genres.

Le projet de loi est lu pour la première fois.

L'honorable sénatrice McCallum propose, appuyée par l'honorable sénateur Cormier, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

L'honorable sénatrice McCallum dépose le projet de loi S-219, Loi concernant la Journée nationale de la jupe à rubans.

Le projet de loi est lu pour la première fois.

The Honourable Senator McCallum moved, seconded by the Honourable Senator Cormier, that the bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

The Honourable Senator Carignan, P.C., introduced Bill S-220, An Act to amend the Languages Skills Act (Governor General).

The bill was read the first time.

The Honourable Senator Carignan, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Plett, that the bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

The Honourable Senator Carignan, P.C., introduced Bill S-221, An Act to amend the Governor General's Act (retiring annuity and other benefits).

The bill was read the first time.

The Honourable Senator Carignan, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Plett, that the bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

The Honourable Senator Griffin introduced Bill S-222, An Act to amend the Department of Public Works and Government Services Act (use of wood).

The bill was read the first time.

The Honourable Senator Griffin moved, seconded by the Honourable Senator Pate, that the bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

The Honourable Senator Ataullahjan introduced Bill S-223, An Act to amend the Criminal Code and the Immigration and Refugee Protection Act (trafficking in human organs).

The bill was read the first time.

The Honourable Senator Ataullahjan moved, seconded by the Honourable Senator Boisvenu, that the bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

L'honorable sénatrice McCallum propose, appuyée par l'honorable sénateur Cormier, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

L'honorable sénateur Carignan, c.p., dépose le projet de loi S-220, Loi modifiant la Loi sur les compétences linguistiques (gouverneur général).

Le projet de loi est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Carignan, c.p., propose, appuyé par l'honorable sénateur Plett, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

L'honorable sénateur Carignan, c.p., dépose le projet de loi S-221, Loi modifiant la Loi sur le gouverneur général (pension de retraite et autres prestations).

Le projet de loi est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Carignan, c.p., propose, appuyé par l'honorable sénateur Plett, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

L'honorable sénatrice Griffin dépose le projet de loi S-222, Loi modifiant la Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux (utilisation du bois).

Le projet de loi est lu pour la première fois.

L'honorable sénatrice Griffin propose, appuyée par l'honorable sénatrice Pate, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

L'honorable sénatrice Ataullahjan dépose le projet de loi S-223, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (trafic d'organes humains).

Le projet de loi est lu pour la première fois.

L'honorable sénatrice Ataullahjan propose, appuyée par l'honorable sénateur Boisvenu, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

The Honourable Senator Ataullahjan introduced Bill S-224, An Act to amend the Criminal Code (trafficking in persons).

The bill was read the first time.

The Honourable Senator Ataullahjan moved, seconded by the Honourable Senator Boisvenu, that the bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

The Honourable Senator Ataullahjan introduced Bill S-225, An Act to amend the Prohibiting Cluster Munitions Act (investments).

The bill was read the first time.

The Honourable Senator Ataullahjan moved, seconded by the Honourable Senator Boisvenu, that the bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

With leave of the Senate,
The Honourable Senator Cordy introduced, for the Honourable Senator Mercer, Bill S-226, An Act to amend the Constitution Act, 1867 and the Parliament of Canada Act (Speaker of the Senate).

The bill was read the first time.

The Honourable Senator Cordy moved, for the Honourable Senator Mercer, seconded by the Honourable Senator Bovey, that the bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

QUESTION PERIOD

The Senate proceeded to Question Period.

ORDERS OF THE DAY

GOVERNMENT BUSINESS

Motions

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

o o o

L'honorable sénatrice Ataullahjan dépose le projet de loi S-224, Loi modifiant le Code criminel (traite de personnes).

Le projet de loi est lu pour la première fois.

L'honorable sénatrice Ataullahjan propose, appuyée par l'honorable sénateur Boisvenu, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

L'honorable sénatrice Ataullahjan dépose le projet de loi S-225, Loi modifiant la Loi interdisant les armes à sous-munitions (investissements).

Le projet de loi est lu pour la première fois.

L'honorable sénatrice Ataullahjan propose, appuyée par l'honorable sénateur Boisvenu, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

Avec le consentement du Sénat,
L'honorable sénatrice Cordy, au nom de l'honorable sénateur Mercer, dépose le projet de loi S-226, Loi modifiant la Loi constitutionnelle de 1867 et la Loi sur le Parlement du Canada (présidence du Sénat).

Le projet de loi est lu pour la première fois.

L'honorable sénatrice Cordy propose, au nom de l'honorable sénateur Mercer, appuyée par l'honorable sénatrice Bovey, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

PÉRIODE DES QUESTIONS

Le Sénat procède à la période des questions.

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES DU GOUVERNEMENT

Motions

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

o o o

The Honourable Senator Gold, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator LaBoucane-Benson:

That, notwithstanding any provision of the Rules, previous order or usual practice:

1. as soon as practicable after the adoption of this order the Senate begin to hold hybrid sittings, with all senators able to participate in sittings either from the Senate Chamber or through an approved videoconference technology to be determined from time to time by the Speaker after consulting with the leaders and facilitators, with the provisions of this order applying until hybrid sittings cease, and during the time this order is in effect, the Senate Administration continue to implement a system to allow senators in the Senate Chamber to see, on screen, the senators participating by videoconference;
2. the Speaker, after consulting the leaders and facilitators, determine the date on which such hybrid sittings shall commence;
3. hybrid sittings of the Senate be considered, for all purposes, proceedings of the Senate, with senators participating in such sittings by videoconference from a designated office or designated residence within Canada being considered, for all purposes, including quorum, present at the sitting; the sitting being considered to take place in the parliamentary precinct; and times specified in the Rules or this or any other order being Ottawa times;
4. subject to variations that may be required by the circumstances, to participate in hybrid sittings of the Senate by videoconference senators must:
 - (a) use a desktop or laptop computer and headset with integrated microphone provided by the Senate for videoconferences;
 - (b) not use other devices such as personal tablets or smartphones;
 - (c) be the only people visible on the videoconference from an active video feed, other than those in the Senate Chamber; and
 - d) (except while the bells are ringing for a vote:
 - (i) have their video on and broadcasting their image at all times; and
 - (ii) leave the videoconference if they leave their seat;
5. the Senate recognize that, except as provided in this order, there should generally be parity of treatment among all senators attending in person and those attending by videoconference during hybrid sittings of the Senate and

L'honorable sénateur Gold, c.p., propose, appuyé par l'honorable sénatrice LaBoucane-Benson,

Que, nonobstant toute disposition du Règlement, tout ordre antérieur ou toute pratique habituelle :

1. dès que les circonstances le permettent après l'adoption du présent ordre, le Sénat commence à tenir des séances hybrides, auxquelles tous les sénateurs pourront participer dans la salle du Sénat ou au moyen de l'outil de vidéoconférence approuvé par le Président de temps à autre après consultation des leaders et facilitateurs, les dispositions du présent ordre étant applicables jusqu'à ce que les séances hybrides prennent fin, et pendant la période durant laquelle cet ordre est en vigueur, l'Administration du Sénat continue à mettre en œuvre un système permettant aux sénateurs dans la salle du Sénat de voir, sur un écran, les sénateurs qui participent par vidéoconférence;
2. le Président, après consultation des leaders et facilitateurs, détermine la date où commenceront ces séances hybrides;
3. les séances hybrides du Sénat soient, à toutes fins, considérées comme des délibérations du Sénat, que les sénateurs qui y participent par vidéoconférence à partir d'un bureau désigné ou d'une résidence désignée au Canada soient, à toutes fins — le quorum y compris —, considérés comme présents à la séance, que ces séances soient considérées comme ayant lieu dans l'enceinte parlementaire et qu'il soit entendu que les heures indiquées dans toute disposition du Règlement ou dans le présent ordre ou tout autre ordre correspondent à l'heure locale d'Ottawa;
4. sous réserve des variations qui pourraient s'imposer à la lumière des circonstances, la participation par vidéoconférence aux séances hybrides du Sénat soit assujettie aux conditions suivantes :
 - a) les sénateurs doivent obligatoirement utiliser un ordinateur de bureau ou un ordinateur portable et un casque d'écoute avec microphone intégré fournis par le Sénat pour les vidéoconférences;
 - b) ils ne peuvent pas utiliser d'autres appareils, comme une tablette ou un téléphone intelligent personnel;
 - c) à l'exception des personnes qui se trouvent dans la salle du Sénat, seuls les sénateurs doivent être visibles pendant la vidéoconférence par l'entremise de la fonction vidéo activée;
 - d) sauf lorsque la sonnerie se fait entendre pour un vote, un sénateur doit :
 - (i) avoir la fonction vidéo activée en tout temps afin que son image soit diffusée;
 - (ii) quitter la vidéoconférence s'il quitte son siège;
5. le Sénat reconnaisse que, sauf disposition contraire du présent ordre, tous les sénateurs devraient, de façon générale, être traités également lors des séances hybrides du Sénat, qu'ils soient présents dans la salle du Sénat ou

- that proceedings should follow usual procedures, subject to such variations required for technical reasons as may be directed by the Speaker, subject to appeal to the Senate if technically feasible;
6. senators participating in hybrid sittings of the Senate by videoconference need not stand;
7. without restricting the operation of rule 3-6 and the right of senators to move a motion to adjourn the Senate as allowed under the Rules, without affecting requirements in certain circumstances that the Senate continue sitting after receipt of a message from the Crown or the announcement that a message is anticipated, and except as otherwise provided in this order:
- (a) when the Senate sits on a Monday, the provisions of rule 3-3(1) be suspended and the sitting:
- (i) start at 6 p.m.; and
- (ii) adjourn at the earlier of the end of Government Business or 9 p.m.;
- (b) when the Senate sits on a Tuesday, the sitting:
- (i) start at 2 p.m.; and
- (ii) adjourn at the earlier of the end of business for the day or 9 p.m.;
- (c) when the Senate sits on a Wednesday, the sitting:
- (i) start at 2 p.m.; and
- (ii) adjourn at the earlier of the end of Government Business or 4 p.m.;
- (d) when the Senate sits on a Thursday, the sitting:
- (i) start at 2 p.m.; and
- (ii) adjourn at the earlier of the end of business for the day or 9 p.m.;
- (e) when the Senate sits on a Friday, the sitting:
- (i) start at 10 a.m.; and
- (ii) adjourn at the earlier of the end of Government Business or 4 p.m.;
8. the Speaker be authorized to suspend the sitting of the Senate as required for technical and other reasons, and the microphones of senators participating by videoconference shall be muted during any suspension;
9. the Speaker be authorized to direct that the sitting of the Senate be adjourned for technical reasons, provided that this direction be subject to appeal if technically feasible;
- qu'ils participent par vidéoconférence, et que les délibérations devraient suivre les procédures normales, sous réserve des variations nécessaires pour des raisons techniques que peut ordonner le Président, sujet à appel au Sénat lorsque les conditions techniques le permettent;
6. les sénateurs qui participent aux séances hybrides du Sénat par vidéoconférence ne soient pas obligés de se lever;
7. sans avoir une incidence sur l'application de l'article 3-6 du Règlement, sans limiter le droit d'un sénateur de proposer la levée de la séance conformément au Règlement et sans que soit modifiée l'obligation du Sénat, dans certaines circonstances, de continuer de siéger après la réception d'un message de la Couronne ou l'annonce d'un message à venir, et sauf disposition contraire du présent ordre :
- a) lorsque le Sénat siège un lundi, l'application des dispositions de l'article 3-3(1) du Règlement soit suspendue et la séance :
- (i) commence à 18 heures;
- (ii) soit levée à la fin des affaires du gouvernement ou à 21 heures, selon la première éventualité;
- b) lorsque le Sénat siège un mardi, la séance :
- (i) commence à 14 heures;
- (ii) soit levée à la fin des travaux du jour ou à 21 heures, selon la première éventualité;
- c) lorsque le Sénat siège un mercredi, la séance :
- (i) commence à 14 heures;
- (ii) soit levée à la fin des affaires du gouvernement ou à 16 heures, selon la première éventualité;
- d) lorsque le Sénat siège un jeudi, la séance :
- (i) commence à 14 heures;
- (ii) soit levée à la fin des travaux du jour ou à 21 heures, selon la première éventualité;
- e) lorsque le Sénat siège un vendredi, la séance :
- (i) commence à 10 heures;
- (ii) soit levée à la fin des affaires du gouvernement ou à 16 heures, selon la première éventualité;
8. le Président soit autorisé à suspendre la séance du Sénat au besoin pour des raisons techniques et autres, et les microphones des sénateurs qui participent par vidéoconférence soient mis en mode sourdine lors de toute suspension;
9. le Président soit autorisé à donner instruction que la séance du Sénat soit levée pour des raisons techniques, cette instruction étant sujette à appel lorsque les conditions techniques le permettent;

10. the times provided for adjournment of the sitting in paragraph 7 be considered the ordinary time of adjournment for the purposes of the Rules, and, for greater certainty, any provisions of the Rules permitting the continuation of the sitting beyond that time in certain circumstances continue to apply, provided that if the provisions of paragraph 9 are invoked when an item that would allow the Senate to continue beyond the ordinary time of adjournment is under consideration, that item of business shall, except in the case of an emergency debate and subject to the provisions of rule 4-13(3), be dealt with at the start of the Orders of the Day of the next following sitting;
11. on the first day of debate on a motion moved in relation to a case of privilege, debate may be adjourned, even if normally prohibited under rule 13-6(6);
12. the evening suspension provided for in rule 3-3(1) end at 7 p.m.;
13. when the Senate sits on a day other than a Friday, any provision of the Rules requiring that something take place at 8 p.m. be read as if the time therein were 7 p.m.;
14. the Senate recognize the importance of providing the Speaker with information necessary to allow him to assist with the orderly conduct of business in hybrid sittings, and therefore, subject to normal confidentiality practices, strongly encourage all senators:
- to advise their party or group representatives, or the Clerk of the Senate or his delegate, as far in advance as possible, if they intend to intervene during the sitting; and
 - to provide the Clerk of the Senate or his delegate, as far in advance as possible with an electronic copy in English and French of any amendment, subamendment, notice of motion, notice of inquiry, committee report to be tabled or presented, bill to be introduced, or any other document required for the sitting as far in advance as possible;
15. a senator who has provided an advance copy of a document under subparagraph 14(b) be considered to have fulfilled any obligation to provide a signed copy of that document;
16. the following provisions have effect in relation to voting during hybrid sittings of the Senate:
- only senators present in the Senate Chamber shall participate in:
 - the procedure for a voice vote; and
 - the determination as to whether leave is granted for bells of less than 60 minutes;
 - to be one of the senators requesting a standing vote, a senator participating by videoconference must clearly indicate this request, but need not stand;
10. les heures fixées pour la levée de la séance au paragraphe 7 soient réputées être l'heure fixée pour la clôture de la séance aux fins du Règlement, et qu'il soit entendu que les dispositions du Règlement qui permettent la continuation de la séance au-delà de cette heure dans certaines circonstances continuent d'avoir effet, à condition que si les dispositions du paragraphe 9 sont invoquées lorsqu'une affaire qui permettrait au Sénat de continuer au-delà de l'heure fixée pour la clôture de la séance est à l'étude, cette affaire soit, sous réserve des dispositions de l'article 4-13(3) du Règlement, étudiée au début de l'ordre du jour de la séance suivante, sauf s'il s'agit d'un débat d'urgence;
11. le premier jour du débat sur une motion portant sur un cas de privilège, le débat puisse être ajourné, même dans les circonstances où l'article 13-6(6) du Règlement ne le permettrait normalement pas;
12. la suspension du soir prévue à l'article 3-3(1) du Règlement prenne fin à 19 heures;
13. si le Sénat siège un jour autre qu'un vendredi, toute disposition du Règlement qui prévoit qu'un événement doit avoir lieu à 20 heures soit lue comme si l'heure qui y figure était 19 heures;
14. le Sénat, reconnaissant l'importance de fournir au Président les renseignements nécessaires pour qu'il puisse contribuer au bon déroulement des travaux et sous réserve des pratiques normales en matière de confidentialité, encourage fortement chaque sénateur à :
- aviser aussitôt que possible les représentants de son parti ou groupe, ou le greffier du Sénat ou son délégué, lorsqu'il a l'intention d'intervenir au cours d'une séance;
 - fournir aussitôt que possible au greffier du Sénat ou à son délégué une copie électronique en français et en anglais de tout amendement, sous-amendement, préavis de motion, préavis d'interpellation, rapport de comité à présenter ou à déposer, projet de loi à déposer ou autre document nécessaire pour la séance;
15. le sénateur qui a fourni un document à l'avance conformément à l'alinéa 14b) soit considéré comme ayant respecté toute obligation de fournir une copie signée de ce document;
16. la tenue des votes lors des séances hybrides du Sénat soit assujettie aux dispositions suivantes :
- seuls les sénateurs présents dans la salle du Sénat prennent part à :
 - la procédure pour le vote de vive voix;
 - la détermination de si le consentement est accordé pour que la sonnerie se fasse entendre pendant moins de 60 minutes;
 - pour être un des sénateurs qui demandent un vote par appel nominal, un sénateur qui participe par

- vidéoconférence doit clairement indiquer cette demande, sans être obligé de se lever;
- (c) rule 9-7(1)(c) shall be read as follows:
- «(c) then:
- (i) ask the “yeas” in the Senate Chamber to rise for their names to be called;
- (ii) ask the “yeas” participating by videoconference to hold up the established card for voting “yea” for their names to be called;
- (iii) ask the “nays” in the Senate Chamber to rise for their names to be called;
- (iv) ask the “nays” participating by videoconference to hold up the established card for voting “nay” for their names to be called;
- (v) ask those who are abstaining in the Senate Chamber to rise for their names to be called; and
- (vi) ask those who are abstaining and participating by videoconference to hold up the established card for abstaining for their names to be called.”;
- (d) when a standing vote is underway, senators participating by videoconference must have their camera on for the duration of the vote and each senator must be seen on camera when voting;
- (e) except as provided in subparagraph (h), if a vote is deferred pursuant to rule 9-10, it shall be held at 3:30 p.m. on the next day the Senate sits, after a 15-minute bell, interrupting any proceedings then underway, except another vote or the bells for a vote;
- (f) except as provided in subparagraph (h), if a vote is deferred pursuant to rule 4-6(1), it shall be held at 3:30 p.m. on the same day, after a 15-minute bell, interrupting any proceedings then underway, except another vote or the bells for a vote;
- (g) except as provided in subparagraph (h), in the case of votes deferred pursuant to other provisions of the Rules, the usual processes for such votes shall hold, with the sitting being suspended, if necessary, at the end of the time otherwise provided for the end of the sitting pursuant to this order; and
- (h) if a deferred vote is to be held on a Monday, it shall be held at the end of Question Period, after a 15-minute bell;
17. for greater certainty, leave be considered granted during hybrid sittings of the Senate when requested, unless the Speaker, after a sufficient period of time, hears an objection from a senator, either in the Senate Chamber or participating by videoconference;
- c) pendant les séances hybrides, l'article 9-7(1)c) du Règlement sera lu comme suit :
- « c) inviter :
- (i) les sénateurs votant oui qui sont présents dans la salle du Sénat à se lever pour l'appel nominal;
- (ii) les sénateurs votant oui qui participent par vidéoconférence à lever la carte conçue pour voter oui pour l'appel nominal;
- (iii) les sénateurs votant non qui sont présents dans la salle du Sénat à se lever pour l'appel nominal;
- (iv) les sénateurs votant non qui participent par vidéoconférence à lever la carte conçue pour voter non pour l'appel nominal;
- (v) les sénateurs qui s'abstiennent qui sont présents dans la salle du Sénat à se lever pour l'appel nominal;
- (vi) les sénateurs qui s'abstiennent qui participent par vidéoconférence à lever la carte conçue pour indiquer qu'ils s'abstiennent pour l'appel nominal. »;
- d) lorsqu'un vote par appel nominal est en cours, les sénateurs qui participent par vidéoconférence doivent avoir leur caméra allumée pour la durée du vote et être visibles à l'écran lorsqu'ils votent;
- e) sauf dans le cas prévu à l'alinéa h), si un vote est reporté conformément à l'article 9-10 du Règlement, il aura lieu à 15 h 30 le jour de séance suivant, après une sonnerie de 15 minutes, interrompant toute délibération alors en cours à l'exception d'un autre vote ou la sonnerie pour un vote;
- f) sauf dans le cas prévu à l'alinéa h), si un vote est reporté conformément à l'article 4-6(1) du Règlement, il aura lieu à 15 h 30 le jour même, après une sonnerie de 15 minutes, interrompant toute délibération alors en cours à l'exception d'un autre vote ou la sonnerie pour un vote;
- g) sauf dans le cas prévu à l'alinéa h), si un vote est reporté conformément à une autre disposition du Règlement, la procédure normale du vote est maintenue, la séance étant suspendue, au besoin, au moment prévu par le présent ordre pour la clôture de la séance;
- h) si un vote reporté a lieu un lundi, il ait lieu à la fin de la période des questions, après une sonnerie de 15 minutes;
17. il soit entendu que le consentement est considéré comme accordé lors des séances hybrides du Sénat une fois demandé, à moins que le Président, après un délai suffisant, n'entende une objection de la part d'un sénateur présent dans la salle du Sénat ou participant par vidéoconférence;

18. from the time of the adoption of this order:
- (a) any return, report or other paper deposited with the Clerk of the Senate pursuant to rule 14-1(6), may be deposited electronically;
 - (b) the government be authorized to deposit electronically with the Clerk of the Senate any documents relating to its administrative responsibilities, following the process of rule 14-1(6);
 - (c) written replies to oral questions and to written questions may be deposited with the Clerk of the Senate electronically following the process of rule 14-1(6), provided that written replies to oral questions be published as an appendix to the *Debates of the Senate* of the day on which the tabling is recorded in the *Journals of the Senate*; and
 - (d) written replies to oral questions deposited electronically with the Clerk of the Senate shall be distributed to all senators;
19. from the time of the adoption of this order, Senate committees have the power to hold hybrid meetings;
20. for greater certainty, and without limiting the general authority granted by this order, when a committee holds a hybrid meeting:
- (a) members of the committee participating count towards quorum;
 - (b) such meetings be considered to be occurring in the parliamentary precinct, irrespective of where participants may be; and
 - (c) the committee be directed to approach in camera meetings with the utmost caution and all necessary precautions, taking account of the risks to the confidentiality of in camera proceedings inherent in such technologies;
21. subject to variations that may be required by the circumstances, to participate in a committee meeting by videoconference senators must:
- (a) participate from a designated office or designated residence within Canada;
 - (b) use a desktop or laptop computer and a headset with integrated microphone provided by the Senate for videoconferences;
 - (c) not use other devices, such as personal tablets or smartphones;
 - (d) be the only people visible on the videoconference;
 - (e) have their video on and broadcasting their image at all times; and
18. dès l'adoption du présent ordre :
- a) tout rapport ou autre document déposé auprès du greffier du Sénat conformément à l'article 14-1(6) du Règlement puisse être déposé électroniquement;
 - b) le gouvernement soit autorisé à déposer électroniquement auprès du greffier du Sénat tout document ayant trait à ses responsabilités administratives, en suivant la procédure établie à l'article 14-1(6) du Règlement;
 - c) les réponses écrites aux questions orales ou écrites puissent être déposées auprès du greffier du Sénat électroniquement en suivant la procédure établie à l'article 14-1(6) du Règlement, étant entendu que les réponses écrites aux questions orales seront publiées en annexe aux *Débats du Sénat* le jour où le dépôt est inscrit dans les *Journaux du Sénat*;
 - d) les réponses écrites aux questions orales déposées électroniquement auprès du greffier du Sénat soient transmises à tous les sénateurs;
19. dès l'adoption du présent ordre, les comités sénatoriaux soient autorisés à tenir des réunions hybrides;
20. il soit entendu que, sans limiter le pouvoir général accordé par le présent ordre, lorsqu'un comité tient une réunion hybride :
- a) les membres du comité qui participent font partie du quorum;
 - b) ces réunions sont considérées comme ayant lieu dans l'enceinte parlementaire, peu importe où se trouvent les participants;
 - c) le comité est tenu d'aborder les réunions à huis clos avec la plus grande prudence et toutes les précautions nécessaires, en tenant compte des risques pour la confidentialité des délibérations à huis clos inhérents à ces technologies;
21. sous réserve des variations qui pourraient s'imposer à la lumière des circonstances, la participation à une réunion de comité par vidéoconférence soit assujettie aux conditions suivantes :
- a) les sénateurs doivent participer à partir d'un bureau désigné ou d'une résidence désignée au Canada;
 - b) ils doivent obligatoirement utiliser un ordinateur de bureau ou un ordinateur portable et un casque d'écoute avec microphone intégré fournis par le Sénat pour les vidéoconférences;
 - c) ils ne peuvent pas utiliser d'autres appareils, comme une tablette ou un téléphone intelligent personnel;
 - d) ils doivent être les seules personnes visibles pendant la vidéoconférence;
 - e) ils doivent avoir la fonction vidéo activée en tout temps afin qu'on puisse les voir;

- (f) leave the videoconference if they leave their seat;
22. if a committee holds a hybrid meeting in public, the provisions of rule 14-7(2) be applied so as to allow recording or broadcasting through any facilities arranged by the Clerk of the Senate, and, if such a meeting cannot be broadcast live, the committee be considered to have fulfilled any obligations under the Rules relating to public meetings by making any available recording publicly available as soon as possible thereafter; and
23. the terms of this order cease to have effect, and hybrid sittings of the Senate and hybrid meetings of Senate committees cease, at the end of the day on March 31, 2022.

After debate,

The Honourable Senator Wells moved, for the Honourable Senator Plett, seconded by the Honourable Senator Smith, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

ADJOURNMENT

The Honourable Senator Gagné moved, seconded by the Honourable Senator Gold, P.C.:

That the Senate do now adjourn.

The question being put on the motion, it was adopted.

(Accordingly, at 4:07 p.m., the Senate was continued until tomorrow at 2 p.m.)

Changes in Membership of Committees Pursuant to Rule 12-5

Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration

The Honourable Senator Oh replaced the Honourable Senator Seidman (*November 24, 2021*).

The Honourable Senator Seidman replaced the Honourable Senator Wells (*November 24, 2021*).

The Honourable Senator Duncan was added to the membership (*November 24, 2021*).

The Honourable Senator Wells replaced the Honourable Senator Seidman (*November 23, 2021*).

f) ils doivent quitter la vidéoconférence s'ils quittent leur siège;

22. dans le cas où un comité tient une réunion hybride en public, les dispositions de l'article 14-7(2) du Règlement soient appliquées afin de permettre l'enregistrement ou la diffusion de la réunion grâce aux arrangements pris par le greffier du Sénat, et, si une telle réunion ne peut être diffusée en direct, que le comité soit réputé s'être acquitté de toute obligation conformément au Règlement en ce qui concerne les réunions publiques en rendant tout enregistrement accessible au public le plus tôt possible par la suite;
23. les séances hybrides du Sénat et les réunions hybrides des comités sénatoriaux, et l'application de toutes les dispositions du présent ordre, prennent fin à la fin de la journée le 31 mars 2022.

Après débat,

L'honorable sénateur Wells propose, au nom de l'honorable sénateur Plett, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'honorable sénatrice Gagné propose, appuyée par l'honorable sénateur Gold, c.p.,

Que la séance soit maintenant levée.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

(En conséquence, à 16 h 7, le Sénat s'ajourne jusqu'à 14 heures demain.)

Modifications de la composition des comités conformément à l'article 12-5 du Règlement

Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration

L'honorable sénateur Oh a remplacé l'honorable sénatrice Seidman (*le 24 novembre 2021*).

L'honorable sénatrice Seidman a remplacé l'honorable sénateur Wells (*le 24 novembre 2021*).

L'honorable sénatrice Duncan a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 24 novembre 2021*).

L'honorable sénateur Wells a remplacé l'honorable sénatrice Seidman (*le 23 novembre 2021*).